

L'an deux mil dix-huit

le huit février

à 20 heures et 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-DENIS-COMBARNAZAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard FERRIERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2018

Présents : FERRIÈRE - BORDES - CORNIL - BARRIER - LAURENT - THOMAS - PERROUX - DASSAUD - CARLIER - LEGENDRE

Absente : LENTÉ

Madame marie-Noëlle DASSAUD a été désignée secrétaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 novembre 2017.

❖ Vote Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Julie THOMAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr Bernard FERRIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<i>Résultats reportés</i>		45799,16	6466,98			39332,18
<i>Opérations de l'exercice</i>	129793,18	159567,16	33312,27	14963,66	163105,45	174530,82
TOTAUX	129793,18	205366,32	39779,25	14963,66	169572,43	220329,98
<i>Résultats de clôture</i>		75573,14	24815,59			50757,55
<i>Restes à réaliser</i>			6018,48	8858,00		2839,52
TOTAUX CUMULÉS	129793,18	205366,32	30834,07	8858,00	160627,25	214224,32
<i>Résultats définitifs</i>		75573,14	21976,07			53597,07

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

❖ **Affectation du résultat d'exploitation 2017**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
 - statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;
 - constatant que le compte administratif fait apparaître au 31 décembre 2017 un excédent d'exploitation de 75573,14 € ;
 - décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- ◆ Affectation obligatoire pour le montant du déficit d'investissement constaté (compte 1068) : 21976,07 €
 - ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur ligne 002) : 53597,07 €

DÉLIBÉRATIONS CI-APRES ADOPTÉES

❖ N°2018-01: *Vote du Compte administratif 2017*

❖ N°2018-02: *Affectation du résultat 2017*

<i>Bernard FERRIÈRE</i>		<i>Julie THOMAS</i>	
<i>Thierry BORDES</i>		<i>Alain PERROUX</i>	
<i>Yannick CORNIL</i>		<i>Marie-Noëlle DASSAUD</i>	
<i>Pierre BARRIER</i>		<i>Mathieu CARLIER</i>	
<i>Guillaume LAURENT</i>		<i>Noëlle LEGENDRE</i>	